



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 12 septembre 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Nicole Rozon (née Longtin), décédée le 31 août à l'âge de 70 ans;
- Madame Sylvie Marsolais, le 7 septembre à l'âge de 52 ans;
- Monsieur Gaston Duclos, le 8 septembre à l'âge de 64 ans;
- Madame Leda Danielak (née Ferroni), le 10 septembre dernier à l'âge de 92 ans.

RÉSOLUTION 2017-09-519 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE remplacer le titre du sujet 10 par le suivant: « **Soumissions – Demande d'autorisation – Services professionnels pour plans et devis préliminaires des travaux de transformation d'un lieu voué à la création théâtrale et aux activités municipales – Réaménagement de l'église Notre-Dame-de-Fatima** ».

DE reporter l'article 18 – « **Signalisation** – Interdire le stationnement à certains endroits sur l'avenue Bourassa ».

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été posées au conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur François Côté

- Fête de quartier en préparation au parc Pellerin et demande à qui s'adresser pour les autorisations.

Monsieur Martin Drapeau

- Dépose une copie du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2006;
- Campagne électorale 2006.

Madame Francine Masson

- Lac du Faubourg Boisbriand n'est plus visible;
- Vandalisme sur les sculptures installées autour du lac.

**RÉSOLUTION 2017-09-520
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-521
RÈGLEMENT RV-1441-060 – ADOPTION**

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 22 août 2017;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter et qu'il a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 22 août 2017;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement à la séance du conseil du 4 juillet 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-060 modifiant l'article 242 du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux enseignes publicitaires de type autoroutier.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-522
RÈGLEMENT RV-1447-017 - ADOPTION

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 22 août 2017;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 22 août 2017 et qu'il a été précédé de la présentation d'un projet de règlement à la séance du conseil le 4 juillet 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1447-017 modifiant des dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à une partie des zones R-1 302, R-1 303 et R-2 303-1.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-523
RÈGLEMENT RV-1497-3 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 22 août 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1497-3 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-524
RÈGLEMENT RV-1614-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 22 août 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1614-1 modifiant le Règlement RV-1614 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt, pour un montant additionnel de 128 000 \$.

Adoptée

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-09-525 RÈGLEMENT RV-1625

Madame la conseillère Christine Beaudette présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1625 décrétant le retrait de caractère de rue d'une partie du lot 6 002 113.

RÉSOLUTION 2017-09-526 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 5 septembre 2017 pour le Règlement RV-1624 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements de sauvetage et leur financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-527 DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 28 juillet au 17 août 2017.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-528
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017 montrant un total des activités de 5 636 456,66 \$ tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-529
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie datée du 10 août 2017 et révisée le 15 août 2017, montrant un total de 3 138,99 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-09-530
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 11 OCTOBRE 2017 AU MONTANT DE 5 173 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 173 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
RV-1320	29 700 \$
RV-1320	76 700 \$
RV-1360	321 400 \$
RV-1362	92 800 \$
RV-1373	3 971 000 \$
RV-1420	40 100 \$
RV-1469	17 000 \$
RV-1493	95 500 \$
RV-1500	23 100 \$
RV-1505	12 000 \$
RV-1509	53 700 \$
RV-1513	13 600 \$
RV-1517	92 300 \$
RV-1520	29 300 \$
RV-1593	51 800 \$
RV-1604	253 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1360, RV-1362, RV-1373, RV-1420, RV-1505, RV-1517 et RV-1520, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Nationale du Canada
Succursale Ferme Phy 10424
938, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec)
J7G 1W5

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1360, RV-1362, RV-1373, RV-1420, RV-1505, RV-1517 et RV-1520 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 11 octobre 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-531
SOUMISSIONS – SERVICE D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE
D'ARBRES – AUTOMNE 2017 – CONTRAT 2017-1587**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le service d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres pour l'automne 2017, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Service d'arbres nature inc. 115, rue Gaston-Dumoulin, bureau 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	43 874,46 \$
Novafor inc. 735, boulevard Industriel, bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	45 530,10 \$

ATTENDU que l'offre de Service d'arbres nature inc. s'est avérée non conforme;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 30 août 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 15 août 2017.

D'accepter l'offre de Novafor inc. au montant de 45 530,10 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme reçue pour le service d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres pour l'automne 2017, contrat 2017-1587.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-532
SOUMISSIONS – DEMANDE D'AUTORISATION – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES DES
TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN LIEU VOUÉ À LA CRÉATION
THÉÂTRALE ET AUX ACTIVITÉS MUNICIPALES – RÉAMÉNAGEMENT
DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le Service du génie à entreprendre le processus d'appel d'offres pour les services professionnels pour l'établissement des plans et devis préliminaires des travaux de transformation de l'église Notre-Dame-de-Fatima en un lieu voué à la création théâtrale et aux activités municipales.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-533
ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile du 29 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-534
PROMESSE DE CESSION – 331, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT
PROJETÉ 6 138 102**

ATTENDU le projet de développement urbain durable proposé par Construction Gab inc., lequel vise la construction de maisons en rangée, conformément à la réglementation d'urbanisme et à l'opération cadastrale qui précède la cession de la maison située au 331, chemin de la Grande-Côte;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la promesse de cession en faveur de la Ville du lot projeté 6 138 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 995,6 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 331, chemin de la Grande-Côte pour la somme d'un dollar (1 \$) et autres considérations.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Votent en faveur : Érick Rémy, Christine Beaudette, Daniel Kaeser, Lori Doucet et Marlene Cordato.

Votent contre : Lyne Levert, Jonathan Thibault, Denis Hébert et Mario Lavallée.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2017-09-535
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PROJET O
QUAI DU NORD – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le projet de collectes de matières résiduelles proposé par O Quai du Nord s.e.c.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-536
INSCRIPTION – WEBINAIRE – UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'entériner l'inscription du conseiller Mario Lavallée au webinaire « Loi reconnaissant les municipalités comme gouvernements de proximité : nouveaux pouvoirs et nouvelles mesures de gouvernance » (Loi 122) offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 28 juin 2017.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 496.

Adoptée

Madame la conseillère Lyne Levert quitte la salle des délibérations quelques minutes.

**RÉSOLUTION 2017-09-537
TARIFICATION DES PARTICIPANTS NON-RÉSIDENTS AU SOCCER –
SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le protocole d'entente sur la tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-09-538
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 30 août 2017.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

Madame la conseillère Lyne Levert reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2017-09-539
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de la tenue des activités de rassemblement et de remerciements des sinistrés des inondations printanières organisés par madame Suzanne Moreau au parc Robert, le dimanche 1^{er} octobre 2017, conditionnellement à l'obtention d'un permis approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'organisateur devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-540
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de la tenue d'un tournoi amical de balle donnée organisé par messieurs Frédéric Brulé et Denis Forbes aux parcs Charbonneau et René-Lévesque du 6 au 8 octobre 2017, conditionnellement à l'obtention d'un permis approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour le parc René-Lévesque.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'organisateur devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-541
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2017 montrant un total mensuel de 1 362 010 \$ et un cumulatif de 35 136 503 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-542
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – KAMLOOP – 3775, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 448**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2929 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale pour l'entreprise KAMLOOP située au 3775, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan, à la coupe et à la perspective de l'enseigne murale, préparés par Zone Enseignes, datés du 21 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-543
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – ENVIRO CONNEXIONS – 4155, BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 452**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2930 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale pour l'entreprise Enviro Connexions située au 4155, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 452 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan, à la coupe et à la simulation de l'enseigne murale, préparés par Création Dezipn Plus, datés du 15 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-544
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALE ET DÉTACHÉE – ENVIRO CONNEXIONS – 4141,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 452**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2931 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes pour l'entreprise Enviro Connexions située au 4141, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 452 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et coupe de l'enseigne murale, préparés par Création Dezipn Plus, datés du 15 août 2017;
- simulation visuelle de la façade avant avec l'emplacement de l'enseigne murale, préparée par Création Dezipn Plus, datée du 15 août 2017;
- simulation, plan et coupe de l'enseigne détachée, préparés par Création Dezipn Plus, datés du 15 août 2017.

Cette approbation est conditionnelle à l'ajout d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne détachée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-545
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PROJET LES HABITATIONS TRIGONE – 498 À 510 ET 514 À 526, RUE
PAPINEAU (MODÈLE 3) – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour deux (2) rangées de sept (7) unités d'habitations à être implantées sur le lot 5 753 754 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Lafond architecture, daté du 21 août 2017;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 21 août 2017;
- plan d'implantation, préparé par Vital Roy ArpentEURS-géomètres, daté du 15 août 2017;
- simulations visuelles, datées du 28 août 2017;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le mur de soutènement en cour arrière soit fait de béton coulé afin de permettre la plantation d'arbres prévus dans l'espace tampon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-546
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PROJET LES HABITATIONS TRIGONE – 530 à 542 ET 546 À 558, RUE
PAPINEAU (MODÈLE 4) – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour deux (2) rangées de sept (7) unités d'habitations à être implantées sur le lot commun 5 753 754 du cadastre du Québec dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Lafond architecture, daté du 21 août 2017;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 21 août 2017;
- plan d'implantation, préparé par Vital Roy ArpentEURS-géomètres, daté du 15 août 2017;
- simulations visuelles, datées du 28 août 2017;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le mur de soutènement en cour arrière soit fait de béton coulé afin de permettre la plantation d'arbres prévus dans l'espace tampon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-547
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
140, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-3 303-1**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2920 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 140, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 264 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 14 août 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 20 juin 2017;
- simulation visuelle, reçue le 14 août 2017;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-548
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
183, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-3 303**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2919 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 183, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 277 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 14 août 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 20 juin 2017;
- simulation visuelle, reçue le 14 août 2017;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-549
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
195, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-3 303-1**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2921 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 195, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 280 du cadastre du Québec, dans la zone R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 14 août 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 20 juin 2017;
- simulation visuelle, reçue le 14 août 2017;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-550
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS –
LOT 4 207 724 – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le numéro R-17-CU-2916 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'un Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet de construction de bâtiments résidentiels multifamiliaux par Développement Signature à être implanté sur le lot 4 207 724 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au document de présentation préparé par Forme Studio Architecture et daté du 30 août 2017.

Cette approbation est conditionnelle à l'ajout de :

- deux (2) cases de stationnement réservées pour le service « d'autopartage » pour un total de quatre (4) cases de stationnement réservées;
- deux bornes de recharge pour des véhicules électriques pour un total de quatre (4) bornes de recharge.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-551
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX – RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le numéro R-17-CU-2917 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du concept architectural pour le projet de construction de bâtiments multifamiliaux par Habitations Trigone dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- simulations visuelles, reçues le 22 août 2017;
- plan d'architecture, préparé par Lafond Architecte, daté du 21 août 2017;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Louis Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 21 août 2017.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le mur de soutènement en cour arrière soit fait de béton coulé afin de permettre la plantation d'arbres prévus dans l'espace tampon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-552
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU CONCEPT
ARCHITECTURAL – RÉSIDENCE L'ORÉE DU FAUBOURG – 1000, RUE
DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le numéro R-17-CU-2927 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de modification du concept architectural pour la résidence l'Orée du Faubourg située au 1000, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- extrait du plan d'architecture, daté du 10 mai 2017, montrant les changements de matériaux;
- panneau des échantillons, daté du 29 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-553
APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – 331, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – LOTS PROJETÉS 6 138 102 ET 6 138 103 – ZONE
P-2 331-1**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2017 portant le no R-17-CU-2926 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'une opération cadastrale des lots projetés 6 138 102 et 6 138 103 ayant trait au projet du 331, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-2 333-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document donnant effet à la présente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Votent en faveur : Érick Rémy, Christine Beaudette, Daniel Kaeser, Lori Doucet et Marlene Cordato.

Votent contre : Lyne Levert, Jonathan Thibault, Denis Hébert et Mario Lavallée.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2017-09-554
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois d'août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-555
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Charlène Girard-Huneault	Animatrice spécialisée au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 13 septembre 2017, respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.
--------------------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-556
LETTRE D'ENTENTE SPQ NUMÉRO 9 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente SPQ numéro 9 ayant trait au double emploi.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-557
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver la mise à jour, version révisée de septembre 2017, du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la mise à jour, version révisée de septembre 2017, du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-09-558
RÉGIME DE RETRAITE – LOI 15 - CONDITIONS PRÉVUES AU MANUEL
DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL
CADRE ET DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS SCFP**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. S-2.1.1);

ATTENDU les négociations entre la Ville, l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand et le Syndicat canadien de la fonction publique (section locale 4238);

ATTENDU l'adoption de la résolution 2016-10-556 approuvant la mise à jour, version révisée d'octobre 2016, du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand lequel inclut la nouvelle structure salariale du personnel cadre;

ATTENDU que pour satisfaire aux exigences de la Loi et après entente avec l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand, qu'un déboursé est requis en date du 31 juillet 2017, au montant de 62 500 \$ avec intérêt jusqu'à la date de paiement selon le taux de rendement de la Caisse de retraite;

ATTENDU que cette dépense a été enregistrée en 2014 et que le déboursé n'a pas été effectué;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'entériner les ententes intervenues avec l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand et le Syndicat canadien de la fonction publique (section locale 4238).

De prendre acte du déboursé donnant effet à la résolution 2016-10-556.

D'approprier à même le surplus libre accumulé, la somme de 62 500 \$ plus les intérêts à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'à la date du déboursé.

D'autoriser la Ville à effectuer le déboursé à la Caisse de retraite au montant de 62 500 \$ avec intérêt jusqu'à la date de paiement selon le taux de rendement de la Caisse de retraite.

D'autoriser le comité de retraite à intégrer les nouvelles dispositions des ententes intervenues dans le Règlement RV-983 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre l'entente numéro 31 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (Section locale 4238) (SCFP) donnant effet à la présente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 2 avec l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand donnant effet à la présente.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Début des campagnes électorales – Monsieur Jonathan Thibault ne représentera pas le partie du Ralliement des citoyens dans le district Dubois (4);
- Consultation publique sur l'aménagement du parc Charbonneau;
- Portes ouvertes à la caserne incendie le samedi 16 septembre 2017;
- Début prochain des travaux au parc Pellerin;
- Défi des « Villes intelligentes » - Appel à la participation citoyenne.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Évoque son expérience de conseillère municipale;
- Maison patrimoniale du 331, chemin de la Grande-Côte.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Élection de l'automne – dépôt de sa demande d'autorisation au Directeur général des élections du Québec et engagement à se présenter comme candidat indépendant du district Desjardins (7).

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Annonce se présenter comme candidat indépendant pour le district Dubois (4);
- Convie les gens à participer aux activités organisées par Sodarrid le 13 octobre et par le Resto Pop le 20 septembre.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Début de la campagne électorale – poursuit sa réflexion sur son avenir politique.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Déploire le climat de confrontation qui s'est installé entre les élus au cours de la séance;
- Partage son expérience politique avec les membres du conseil et sa vision de la politique municipale.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Partage son expérience politique et sa vision de la politique municipale;
- Regrette le climat de confrontation qui s'est installé au cours de la séance;
- Invite les citoyens à participer aux journées de la culture.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Félicite madame Doucet et son équipe pour l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux arrivants;
- Retraite de monsieur François Allaire, résident de Boisbriand, entraîneur de nombreux gardiens de but.

RÉSOLUTION 2017-09-559

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR FRANÇOIS ALLAIRE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE féliciter monsieur François Allaire pour l'ensemble de sa carrière dans le hockey professionnel à titre d'entraîneur de gardiens de but.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Évoque son expérience et la vision de son rôle comme conseiller municipal;
- Remercie les citoyens de leur intérêt dans les affaires de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Benoît	Articles 21 C, D et E
Monsieur Martin Drapeau	Articles 9 et 12
Monsieur André Bordeleau	Article 12
Monsieur Patrick Thifault	Article 12

**RÉSOLUTION 2017-09-560
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 20.

Adoptée